

**DÉCRET N° 2020 – 301 DU 10 JUIN 2020**

portant nomination de monsieur **Mathias Y. AFFOMAÏ** en qualité de Conseiller technique chargé du suivi des réformes et des projets au Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-427 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, tel que modifié par le décret n° 2017-253 du 03 mai 2017 ;
- sur** proposition du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 juin 2020,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

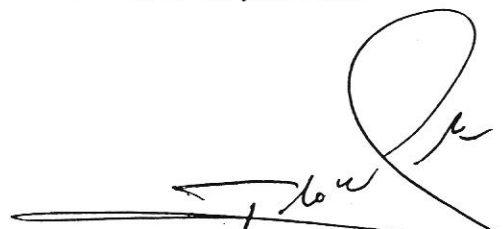
Monsieur **Mathias Y. AFFOMAÏ** est nommé Conseiller technique chargé du suivi des réformes et des projets au Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle.

**Article 2**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

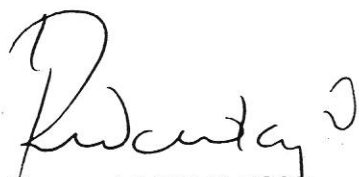
Fait à Cotonou, le 10 juin 2020

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Enseignements Secondaire,  
Technique et de la Formation Professionnelle,



Mahougnon KAKPO

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MESTFP : 2 ; AUTRES MINISTERES : 22 ; SGG : 4 ; JORB : 1.